

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 29 mars 2017 à 9 h 30

« Architecture du système de retraite et liens financiers entre régimes »

<b>Document N° 11</b>
-----------------------

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>
---

**Évaluation des engagements des agents issus du dispositif de  
décentralisation au 31/12/2016**

*Caisse des dépôts*





ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES RETRAITES ET DE LA SOLIDARITE  
Direction de la Gouvernance des fonds  
Service Actuariat et Statistiques

16 février 2017

## Evaluation des engagements des agents issus du dispositif de décentralisation au 31/12/2016

Dans le cadre du calcul des engagements de retraite et assimilé de l'Etat, cette note propose une évaluation du coût actualisé de l'intégration des agents issus du dispositif de décentralisation.

Ce dispositif d'intégration est prévu par l'article 108 de la loi du 13 août 2004 et se traduit, en matière de retraite, par l'affiliation de ces agents à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL).

La loi de finance initiale (LFI) pour 2010 a mis en œuvre un transfert financier entre l'Etat et la CNRACL afin de neutraliser l'impact de ces transferts de personnels pour la CNRACL. En effet, sur le périmètre des agents transférés au titre de la loi de 2004 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la CNRACL reverse à l'Etat le montant des cotisations perçues. En contrepartie, la CNRACL reçoit le remboursement par l'Etat des pensions, la compensation démographique restant à la charge de la CNRACL.

C'est dans cette optique qu'est menée l'évaluation des engagements du groupe fermé « décentralisation » par le biais :

- ✓ de la méthode des unités de crédits projetées, préconisée par les normes IAS 19 pour estimer les avantages de retraites des régimes à prestation définie,
- ✓ de la méthode des besoins de financement ou de la projection du solde actualisé des cotisations versées et des prestations perçues par ces agents.

Les engagements sont évalués au 31/12/2016 et ne prennent pas en compte la partie relative à la compensation démographique.

## Méthode des unités de crédit projetées

La méthode dite des « unités de crédit projetées » est préconisée par la norme comptable internationale IAS 19 pour estimer les avantages retraites des régimes à prestations définies. Elle consiste, à législation inchangée, à évaluer la valeur actualisée des pensions qui seront versées aux retraités et aux actifs présents à la date d'évaluation. Les pensions futures des actifs, évaluées sur la base des carrières probables à l'aide des paramètres actuels du régime, sont prises en compte au prorata des années de service effectuées à la date d'évaluation sur le nombre d'années de service au moment du départ à la retraite.

## L'évaluation des engagements des pensionnés

Les engagements des pensionnés sont évalués sur la base des éléments démographiques (génération, sexe, et type de droits) et financiers (montant de la pension) des 17 158 pensionnés de droits directs issus de l'intégration des agents décentralisés, présents et percevant une pension au 31/12/2016.

### Pensionnés du groupe « décentralisation » présents au 31/12/2016, selon le type de droit

	Pensionnés Droits directs	Pensionnés Droits dérivés	Pensions d'orphelins	Total
<b>Femmes</b>	8 465	866	289	9 620
<b>Hommes</b>	8 693	276	275	9 244
<b>Total</b>	<b>17 158</b>	<b>1 142</b>	<b>564</b>	<b>18 864</b>

Le nombre de pensionnés a augmenté de 18 % comparativement à 2015 (14 576 pensionnés).

Les coefficients viagers utilisés pour l'évaluation des engagements ont été calculés à partir des tables de mortalité prospective 2007 - 2060, issues des projections de la population active réalisée à fin 2010 par l'INSEE.

Pour les pensionnés de droits directs, ces coefficients viagers prennent en compte l'ouverture d'un droit dérivé au moment du décès de l'auteur des droits à partir :

- ✓ d'un taux de conversion (probabilité d'engendrer un droit de réversion à la suite du décès de l'auteur des droits) différencié selon le sexe : 28 % pour les femmes et 73 % pour les hommes,
- ✓ d'une hypothèse d'équivalence des âges entre conjoints,
- ✓ d'un taux de réversion de 50 %.

Le taux d'actualisation fixé est le taux spot au 31/12/2016 de l'OAT€ 2032 pour les dispositifs dont la durée est supérieure à 10 ans, soit -0,49%, avec trois variantes à 0,0 %, 1 % et 1,5 % de manière à mettre en évidence la sensibilité des résultats. En 2015, ce taux était de 0,18 %.

Les montants sont exprimés en euros constants (euros 2016), les pensions sont indexées sur l'inflation.

**Montants des engagements des pensionnés du groupe « décentralisation » au 31/12/2016  
en millions d'euros**

Droits	Effectifs	Taux d'actualisation			
		-0,49%	0,0%	1,0%	1,5%
<b>Droits directs</b>	17 158	6 015,5	5 598,6	4 871,4	4 560,1
<b>Droits Dérivés</b>	1 142	252,5	231,7	196,6	182,0
<b>Orphelin</b>	564	9,5	9,3	8,9	8,7
<b>TOTAL</b>	<b>18 864</b>	<b>6 277</b>	<b>5 840</b>	<b>5 077</b>	<b>4 751</b>

Avec un taux de -0.49 %, le montant des engagements, au titre des pensionnés du groupe « décentralisation » s'élève à 6,3 milliards d'euros.

Les engagements sont en légère baisse de 1 % par rapport à 2015, après neutralisation des effets de taux.

### **L'évaluation des engagements des cotisants**

L'application de la méthode des unités de crédit projetées pour le calcul des engagements nécessite de disposer à la date d'évaluation des engagements :

- ✓ de la structure par âge et par sexe des cotisants,
- ✓ d'une simulation de leur carrière future jusqu'au départ à la retraite,
- ✓ d'une évaluation du montant de leur pension future à la date de liquidation.

Sur ce point, le modèle de projection long terme de la CNRACL, modèle de type stock-flux, permet de disposer, par simulation en régime fermé au-delà de la date d'évaluation (absence de nouveaux cotisants), des flux futurs des nouveaux pensionnés, des montants des nouvelles pensions ainsi que des durées validées, prises en compte dans le calcul des pensions. Ces différents éléments sont pris en compte dans l'évaluation des engagements des actifs :

- ✓ la durée de carrière effective et la date d'évaluation des engagements sont prises en compte pour l'évaluation du droit à retraite de la personne active (ratio de la durée de carrière effectuée sur la durée de carrière totale),
- ✓ la différence entre l'année de liquidation et l'année d'évaluation permet d'actualiser la pension différée de la personne active,
- ✓ le montant des nouvelles pensions permet la valorisation du montant des engagements (via le produit des annuités viagères immédiates issues des tables de mortalité et des taux d'actualisation).

Les éléments de carrière et de rémunération, présentés ci-dessus, pris en compte dans le calcul de la pension, sont issus des données des pensionnés qui ont déjà liquidé leur pension à la suite de leur affiliation dans le régime. Ces éléments sont repris pour déterminer les profils des futurs pensionnés, en termes de durée de carrière et de rémunération.

Les engagements sont donc évalués sur la base des éléments suivants :

- ✓ 68 351 cotisants au 31/12/2016 : 32 381 femmes et 35 970 hommes,
- ✓ une hypothèse d'augmentation du GVT de 0,7 % par an affectée aux rémunérations indiciaires et d'un impact PPCR de 0,44%.
- ✓ un report progressif de l'âge de la retraite de 60 à 62 ans, entre 2011 et 2018, conformément à la réforme des retraites de 2010. Ce report prend en compte l'accélération du calendrier pour le décalage des âges, ainsi que la prise en compte du dispositif des carrières longues : les lois de liquidation sont celles utilisées dans les projections de la CNRACL, pour les travaux du COR 2012.

**Montant des engagements des cotisants du groupe « décentralisation » au 31/12/2016  
en millions d'euros**

	Effectifs	Taux d'actualisation			
		-0,49%	0,00%	1,00%	1,50%
<b>FEMMES</b>	32 381	3 411,1	3 278,5	3 031,0	2 917,8
<b>HOMMES</b>	35 970	5 100,2	4 901,4	4 532,0	4 363,7
<b>TOTAL</b>	<b>68 351</b>	<b>8 511,2</b>	<b>8 179,9</b>	<b>7 563,1</b>	<b>7 281,6</b>

Avec la méthode des unités de crédit projetées appliquée aux agents encore en activité et affiliés à la CNRACL, le montant des engagements atteint 8,5 milliards d'euros avec un taux d'actualisation de -0.49%. La variation de 0,5 point du taux d'actualisation fait varier le montant des engagements de près de 4 %.

**L'évaluation des engagements du groupe « décentralisation », cotisants et pensionnés**

**Montant des engagements des agents du groupe « décentralisation » au 31/12/2016  
en millions d'euros**

Population	Effectifs	Taux d'actualisation			
		-0,49%	0,0%	1,0%	1,5%
<b>Cotisants</b>	68 351	8 511,2	8 179,9	7 563,1	7 281,6
<b>Droits directs</b>	17 158	6 015,5	5 598,6	4 871,4	4 560,1
<b>Droits Dérivés</b>	1 142	252,5	231,7	196,6	182,0
<b>Orphelin</b>	564	9,5	9,3	8,9	8,7
<b>TOTAL</b>	<b>87 215</b>	<b>14 788,7</b>	<b>14 019,6</b>	<b>12 639,9</b>	<b>12 032,4</b>

Au total, le montant des engagements de l'ensemble des agents du groupe fermé « décentralisation », cotisants et pensionnés est évalué, avec la méthode des unités de crédit projetées, à 14,8 milliards d'euros avec un taux d'actualisation de -0.49 % et à 12,6 milliards d'euros avec un taux d'actualisation de 1 %.

## Méthode de l'actualisation des besoins de financement

Selon les préconisations du rapport Pébereau et celui du COR, l'analyse est enrichie par une évaluation, sur les années à venir, de la somme des soldes futurs actualisés. Dans cette étude, cet indicateur est déduit des projections démographiques et financières du groupe « décentralisation », de 2017 à 2060 (horizon des projections du COR 2012), en régime fermé.

Les besoins de financement sont donc ici obtenus par le solde de l'actualisation des masses de cotisations et de prestations projetées sur la période 2016-2060. Ainsi, le besoin de financement du groupe fermé atteint 28 milliards d'euros avec un taux d'actualisation fixé à -0.49 % et 19 milliards d'euros avec un taux d'actualisation de 1 %.

### Besoins de financement actualisés du groupe « décentralisation » en millions d'euros

	Taux d'actualisation			
	-0,49%	0,00%	1,0%	1,5%
Masse de cotisations actualisées	6 175,6	5 961,3	5 563,1	5 381,6
Masse de prestations actualisées	34 174,1	30 587,0	24 645,3	22 235,3
<b>Besoins de financements actualisés</b>	<b>-27 998,5</b>	<b>-24 625,7</b>	<b>-19 082,2</b>	<b>-16 853,7</b>

Projections des besoins de financements du groupe décentralisation au 31/12/2016  
taux d'actualisation -0,49%

